

Appel à Exposants pour la Vakans' Cup et les manifestations culturelles sur la place des fêtes de Saint-Joseph (mois de Juin et Juillet 2025)

La commune de Saint-Joseph souhaite offrir des moments de convivialité et de partage au public à l'occasion de la Vakan's Cup et des manifestations culturelles sur la place des fêtes, temps forts de l'animation sportive et culturelle des grandes vacances à Saint-Joseph !

Ainsi, il est porté à la connaissance du public la possibilité d'installer sur la Place des Fêtes des stands de restauration ambulante durant les mois de JUIN et JUILLET.

Le nombre d'emplacements disponibles est limité à **05** pour cette période.

Peuvent candidater ***les food-truck, snacks ambulants, les vendeurs de glaces, barbe à papa, crêpes, sandwiches, pistaches, eau de coco en bouteilles, jus locaux, bonbons, vente de boissons du 2^{ème} groupe sous emballage plastique ou carton uniquement (pas de cannettes). Des gobelets en carton et couverts jetables devront être fournis à la clientèle.***

La vente à emporter ou à consommer sur place est autorisée, ainsi que l'installation de chaises et tables à proximité immédiate de l'emplacement attribué pour les food-trucks et snacks. ***Les attributaires doivent replier leurs installations (chapiteaux, tables, chaises, et autres matériels...) chaque soir avant 23h30 et maintenir l'emplacement attribué en bon état de propreté.***

L'exposant devra être autonome : chapiteau non fourni par la ville, groupe électrogène à prévoir. Un point d'eau sera disponible sur la place des fêtes.

L'attribution de l'emplacement prédéterminé par la ville donnera lieu au paiement d'un **droit de place de 100 € par mois soit 200 € pour les 2 mois.**

Les candidats intéressés sont invités à envoyer leur **dossier complet au plus tard le vendredi 13 juin 2025 à 12h00** par courrier électronique. Leur dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- Courrier de candidature décrivant sommairement les produits proposés à la vente et les mois et plages horaires prévisionnelles d'occupation de l'emplacement
- Dossier de candidature complété
- Copie de la pièce d'identité
- Extrait KBIS de l'entreprise ou avis de situation SIREN de moins de 3 mois
- Photos (pour les food-truck et snacks)
- Justificatif de formation à l'hygiène alimentaire (HACCP)
- Permis d'exploitation pour la vente de boissons alcoolisées
- Document « Règlement intérieur concernant le fonctionnement des exposants sur la Vakans' Cup et les manifestations culturelles » dûment signé avec la mention « Lu et approuvé ».

Les candidatures doivent être obligatoirement transmises aux adresses suivantes : courrier@stjoseph972.fr ET affaires.economiques@stjoseph972.fr

Les dossiers de candidatures parvenus hors délai, incomplets ou portant sur une activité autre que la restauration ambulante seront rejetés sans être examinés.

Le choix des candidatures retenues sera effectué en fonction des critères suivants :

1. Qualité et diversité de l'offre commerciale 40%

- Originalité du concept ou des produits
- Capacité à enrichir l'expérience des visiteurs
- Diversité par rapport aux autres candidats

2. Expérience et références en matière de vente ambulante lors d'événements similaires 30%

Ce critère permet de valoriser les professionnels ayant l'habitude de travailler dans un cadre festif, avec une bonne organisation.

- Participation à des événements comparables
- Références fournies (photos, attestations)
- Maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité

3. Capacité logistique et respect des obligations réglementaires 30%

- Autonomie énergétique (ex : groupe électrogène)
- Assurance responsabilité civile,
- Conformité hygiène alimentaire (Attestation HACCP)
- Extincteur adapté au type d'activité et de feu

Autres conditions d'occupation :

- *Interdiction de vente des alcools de 3^{ème} et 4^{ème} groupes (rhum, whisky...) ou dans des contenants en verre et en canettes*
- *Occupation précaire, révocable à tout moment et strictement personnelle*
- *Interdiction de sous-traitance ou de sous-location*

Programme sportif et culturel pendant les 2 mois en cours de finalisation

Instance de recours (nom et coordonnées du tribunal) :

Tribunal administratif de Fort-de-France

12 rue du Citronnier – Plateau Fofu – CS 17103 – 97271 SCHOELCHER Cedex

Tél : 0596 71 66 67 – Fax : 0596 63 10 08

- <http://martinique.tribunal-administratif.fr>

- greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr

Tél : 05 96 71 66 67 / Fax : 05 96 63 10 08

Le présent avis de publicité fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une publication sur le site internet de la ville de Saint-Joseph jusqu'au **13 juin 2025**.

Pour tout renseignement, contacter la Direction des Affaires économiques au 0596 57 60 06, 35 rue Eugène Maillard – 1^{er} étage Maison France Services.

Le Maire,
Yan MONPLAISIR